

# Procès-verbal du Comité Social et Economique

## du vendredi 21 mai 2021

Date	
Le vendredi 21 mai 2021	Affichage <input type="checkbox"/> Urgent <input type="checkbox"/>

Présents à la réunion	Absents excusés
<p><b><u>Pour le CSE</u></b></p> <p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Patricia BETTEWILLER (Siège) — Service Franchise</li> <li>✘ Danièle BRETIGNIERE (Mandelieu) — Mag 170</li> <li>✘ Mireille JACOB (Nice) — Mag 399</li> <li>✘ Aline GALLET (Petite Forêt) — Mag 03</li> <li>✘ Erika LOPEZ (Nice) — Mag 176</li> <li>✘ Liliane MASL (Lens) — Mag 11</li> <li>✘ Annie MERCIER (Sartrouville) — Mag 32</li> <li>✘ Persis MOULOUNGUI (Tours) — Mag 30</li> <li>✘ Caroline MOUY (Siège) — Service Accueil</li> <li>✘ Véronique MOREAU (Valenciennes) — Mag 240</li> <li>✘ Isabelle SANTERRE (Chartres) — Mag 220</li> <li>✘ Caroline TEKLAOUI (Paris Daguerre) — Mag 404</li> <li>✘ Arnaud THIBEAU (Siège) — Service Achats</li> <li>✘ Jolanta TWARDOWSKA (Compiègne) – Mag 1054</li> <li>✘ Muriel VAN DEN DRIESSCHE (Armentières) – Mag 26</li> <li>✘ Christophe WACQUIEZ (Villeneuve-d’Ascq) – Mag 1002</li> <li>✘ Joëlle ZIZIC (Cagnes-sur-Mer) — Mag 317</li> <li>✘ Gina SCALERCIO (Noyelles) — Mag</li> <li>✘ Noémie BETTACHE (Orléans) — Mag 435</li> <li>✘ Isabelle TARTAR (Béthune) — Mag 20</li> </ul> <p>Suppléantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Fatima KHOUANE (Roubaix) — Mag 306</li> <li>✘ Valérie LE GALLIARD (Coutances) — Mag 1154</li> </ul> <p>Représentantes syndicales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Ida DUFROMONT (Siège) — Service Travaux – RS CFTC</li> <li>✘ Angéline LE GRAS – Mag 135 (Brest) – RS CGT</li> </ul> <p>Invités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Marie CORNET</li> <li>✘ Sandra HARAKE D’AMORE</li> <li>✘ Louis MULLIEZ</li> <li>✘ Guillaume DELQUIGNIES</li> </ul>	<p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Linda KARRAD (Roubaix) — Mag 306</li> <li>✘ Géraldine GIUSIANO (Avignon) Mag 337</li> <li>✘ Maud NEGRELLO (Echirolles) — Mag 192</li> <li>✘ Magali MASURELLE (Siège) — Service RH</li> </ul> <p>Suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✘ Cécile AUGUSTE (Toulon Grand Var) — Mag 172</li> <li>✘ Nathalie DELAMARE (Pertuis) — Mag 1193</li> <li>✘ Corinne DELDIQUE (Cambrai) — Mag 103</li> <li>✘ Georges DELETOILLE (Siège) — Service Comptabilité</li> <li>✘ Angélika DI FRAJA (Nice) — Mag 176</li> <li>✘ Anne-Hélène DUHAMEL (Montauban) — Mag 130</li> <li>✘ Claire GALLET (Glisy)- Mag 60</li> <li>✘ Valérie GORAL (Aulnoy) — Mag 243</li> <li>✘ Adeline HUIN (Faches-Thumesnil) — Mag 1022</li> <li>✘ Véronique MALECKI (Paris Courcelles) — Mag 363</li> <li>✘ Delphine PILLON (Glisy) — Mag 60</li> <li>✘ Virginie TEXIER (Mers-les-Bains) — Mag 50</li> <li>✘ Davy WALLARD (Siège) — Service DSI</li> <li>✘ Laetitia SMAGUE (Béthune) — Mag 19</li> <li>✘ Sonia KHACER (Roubaix) — Mag 306</li> </ul>

## Ordre du jour

- 1) Approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 16 avril 2021 et de la réunion extraordinaire du 23 avril 2021
- 2)
- 3) Information sur le projet de bilan des données « Indicateurs RH » pour l'année 2020 (Intervention de Mme Marie CORNET, chargée de projet SI RH et rémunération)
- 4) Information sur le projet de rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2020 (Intervention de Mme Marie CORNET, chargée de projet SIRH et rémunération)
- 5) Information en vue d'une consultation sur les conventions de forfait et les modalités de suivi de la charge des salariés concernés
- 6) Information sur l'évolution de la gestion des régimes mutuelle et prévoyance (Intervention de Mme Sandra HARAKE D'AMORE, chargée de projet SIRH et rémunération)
- 7) Rapport trimestriel sur la situation de l'emploi (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2021)
- 8) Présentation des chiffres, résultats commerciaux et situation à fin avril 2021 (Intervention de M. Louis MULLIEZ, Directeur du Contrôle de Gestion)
- 9) Questions diverses
- 10) Point sur la reprise de l'activité des magasins
- 11) Réclamations individuelles ou collectives

La séance est ouverte à 9 heures 05, sous la présidence d'Hélène WEEXSTEEN, assistée de Michaël CLABAUX et d'Elodie VERCAMER.

Angeline LE GRAS souhaite donner lecture d'une déclaration au nom de la CGT :

*« Mardi 18 mai, la Direction nous a annoncé une cession reprise de 41 magasins voire 42 sans information sur le possible repreneur en nous demandant de garder le silence. Manifestement, la Direction commerciale ne sait pas ce que ça veut dire SILENCE. Nous reprendrons la définition et demandons à la Direction que cela soit transmis aux différentes Directions commerciales, puisqu'elles n'ont pas la compréhension nécessaire pour faire silence. SILENCE :*

- *fait de ne pas parler ; état, attitude d'une personne qui reste sans parler ;*
- *fait de ne pas exprimer, de ne pas divulguer (ce qui est secret) ; attitude, état d'une personne qui ne s'exprime pas.*

*En effet, ces derniers, pendant que l'on informait les organisations syndicales, s'empressait de répandre la nouvelle auprès des responsables magasin.*

*Apparemment, cette Direction purement vénale n'a pas pris conscience de l'impact psychosocial encore une fois de telles annonces aux salariés. Les maladies professionnelles et les risques psychosociaux explosent chez Nocibé, tout ceci remonté par l'étude du cabinet d'expertise ADDEO. Malgré la dégradation des conditions de travail dans notre entreprise et ce, depuis plusieurs années, la Direction commerciale bras armée de notre Direction, continue d'agir en toute impunité en se disant respectueuse des relations sociales.*

*Cette même Direction commerciale ne cesse de bafouer le dialogue social, de mettre la pression aux salariés, avec l'assentiment de notre Direction prévenue à plusieurs reprises des agissements de ces Directions. Mais encore une fois la Direction nous dira « on n'est pas au courant, on ne comprend pas ». Parce que chez Nocibé, on a une Direction siège qui ne fait que de la figuration ou mannequin/pantin de la vitrine Direction commerciale.*

*Beaucoup de salariés ont contacté les représentants du personnel qui ne sont même pas informés, ni encore consultés de la cession des magasins et ne peuvent renseigner, ni rassurer les salariés.*

*La CGT ne peut accepter de tels agissements de la part de la Direction, la CGT sera inflexible sur les règles de consultation/information aux institutions représentatives des personnels, les droits, les moyens et les prérogatives de ceux-ci ! »*

Hélène WEEXSTEEN indique qu'elle fera usage d'un droit de réponse au cours du CSE extraordinaire prévu l'après-midi même et qui sera consacré aux projets de cessions de fonds de commerce et à leurs impacts sur le PSE.

## **1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA REUNION ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2021 ET DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2021**

*Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2021 sont approuvés à la majorité (13 voix pour, 8 abstentions).*

## **10) POINT SUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE DES MAGASINS**

Hélène WEEXSTEEN constate que la réouverture a constitué un moment fort, attendu par les équipes mais aussi par les consommateurs.

Guillaume DELQUIGNIES indique que l'ensemble des magasins et instituts ont rouvert dans le respect du protocole sanitaire renforcé destiné aux commerces reçu le 12 mai – à l'exception de quatre boutiques touchées par des sinistres ou concernées par un cas covid.

Noémie BETTACHE souhaite des précisions sur le rôle du référent covid et sur sa responsabilité en cas de contrôle.

Guillaume DELQUIGNIE explique qu'il s'agit d'une mission de veille à la bonne application des consignes et de représentation de l'entreprise qui n'exonère pas cette dernière de sa responsabilité en matière de santé et de sécurité au travail.

Michaël CLABAUX ajoute que le rôle des responsables de magasin (RM) est de garantir le respect des règles prescrites par le référent national, Guillaume DELQUIGNIES, qui doit être sollicité pour toute question. En cas de contrôle, les RM ont délégation pour le représenter si celui ne peut être présent.

Caroline TEKLAOUI souhaite savoir si un salarié peut refuser d'être référent covid.

Michaël CLABAUX répond par la négative dans la mesure où, comme pour toute règle liée à la sécurité et à la santé des salariés, les mesures prévues doivent être mises en œuvre dans les magasins. Le rôle de la RM est de connaître parfaitement les règles du protocole afin de pouvoir les expliquer en cas de contrôle.

Caroline TEKLAOUI signale que certaines RM, inquiètes, regrettent l'absence de formation sur cette thématique.

Guillaume DELQUIGNIER estime que cela n'est pas nécessaire.

Noémie BETACHE demande pourquoi la désinfection des mains en magasins ne constitue pas une obligation.

Guillaume DELQUIGNIES précise que le commerçant est tenu de promouvoir l'utilisation du gel sans toutefois pouvoir la rendre obligatoire.

Michaël CLABAUX confirme qu'il ne convient pas d'engager un rapport de force avec les clients sur ce point.

Guillaume DELQUIGNIES liste les 9 mesures du protocole renforcé. Il s'agit de :

- la présence d'un référent covid par magasin ;
- la réalisation d'affichages et la diffusion d'informations à l'attention des salariés et du public ;
- l'application de la jauge clients. Calculée sur toute la surface de vente, celle-ci est fixée à 8 m<sup>2</sup> à partir du 19 mai, puis à 4 m<sup>2</sup> à compter du 9 juin avant de disparaître le 30 juin ;
- le contrôle de la jauge, avec des dispositions particulières pour les magasins de plus de 400 m<sup>2</sup> ;
- la réalisation des autres mesures recommandées comme la mise en place de files d'attente ;
- l'élaboration et le suivi d'un plan de nettoyage ;
- l'aération renforcée ainsi que, si possible, le contrôle du taux de CO<sub>2</sub> ;
- le port du masque FFP2 pour les esthéticiennes lorsque les soins nécessitent le retrait du masque par le client. Cette mesure, qui constitue une nouveauté, demeurera applicable jusqu'à l'obtention d'un certificat de conformité des VMC ;

- la poursuite de la mise en œuvre des mesures et pratiques déjà existantes (telles que les bornes de gel hydroalcoolique, la procédure de gestion des cas contacts, etc.).

Véronique MOREAU demande qui contacter sur les problématiques liées au covid.

Guillaume DELQUIGNISR invite les managers à s'adresser à leur directeur régional (DR), les équipes RH se chargeant de l'information à la médecine du travail.

Aline GALLET souhaite savoir s'il est prévu d'ajouter des plexiglas lorsque ceux-ci ne recouvrent que partiellement la caisse.

Guillaume DELQUIGNIES répond par la négative, le port du masque représentant in fine la protection la plus efficace. Les mesures renforcées, déjà présentées en magasins, feront l'objet de prochaines communications dans le Parfum d'Action (PA) en semaine 19 et 20. Tous les documents sont disponibles dans l'intranet.

Muriel VAN DEN DRIESSCHE souhaite connaître les résultats des contrôles déjà menés en magasins.

Guillaume DELQUIGNIES indique que les retours, notamment ceux de l'inspection du travail, sont très bons.

Muriel VAN DEN DRIESSCHE souligne que les RM ne connaissent pas systématiquement la surface de leur magasin.

Guillaume DELQUIGNIES rappelle que les DR ont reçu toutes les informations utiles.

Liliane MASL fait part de ses doutes quant au bon respect des jauges au cours des deux premiers jours d'ouverture.

Hélène WEEXSTEEN invite les élus à lui communiquer les noms des magasins où ces situations se seraient produites.

Guillaume DELQUIGNIES aimerait obtenir un retour sur le port du masque FFP2 de la part des esthéticiennes.

Erika LOPEZ remonte des difficultés d'organisation lors de la réouverture, notamment pour prendre en charge les clients tout en contrôlant la jauge et en réceptionnant les livraisons.

Véronique MOREAU soulève le problème de la hauteur inhabituelle de certaines palettes reçues en magasins.

Ayant été informé de deux situations de surcharge de palettes, Guillaume DELQUIGNIES a d'ores et déjà saisi les équipes de la logistique afin que ces pratiques dangereuses pour les salariés cessent. Il rappelle que chez Nocibé la recommandation est de limiter la hauteur à 4 bacs, soit moins de 1,60 mètres.

Michaël CLABAUX invite les équipes à lui adresser des photos des palettes dangereuses pour qu'il remonte le problème à Geodis (qui expédie les cartons) ou à la logistique Nocibé (en charge des bacs). Il suggère de saisir le DR pour régler en toute sécurité de telles situations.

Erika LOPEZ demande qu'une attention particulière soit portée au poids des cartons.

Guillaume DELQUIGNIES s'engage à refaire un point sur l'ensemble de ces problématiques avec la logistique et le prestataire Geodis.

Annie MERCIER rappelle l'importance de manipuler les cartons avec des gants du fait de la présence d'agrafes.

Michaël CLABAUX s'entretiendra la semaine suivante avec les équipes en charge du suivi de Geodis. Il recommande la réalisation d'un rappel sur les gestes et postures et sur les modalités de constitution des palettes.

Guillaume DELQUIGNIES propose également l'élaboration d'une fiche posture sur le déballage des palettes.

Michaël CLABAUX traitera ces points lors de la prochaine réunion de la CSSCT.

## **8) PRESENTATION DES CHIFFRES, RESULTATS COMMERCIAUX ET SITUATION A FIN AVRIL 2021 (INTERVENTION DE M. LOUIS MULLIEZ, DIRECTEUR DU CONTROLE DE GESTION)**

Louis Mulliez annonce une croissance du e-commerce de 102 % par rapport à 2020 ainsi qu'une progression des ventes de 217 % sur le réseau magasins par rapport à avril 2019, ce qui reste toutefois en deçà du palier attendu. Le *click and collect* et *allo and collect* ont bien fonctionné sur le mois.

En cumul, depuis octobre 2020, les résultats TTC restent en retrait de 93 millions d'euros par rapport aux objectifs.

Liliane MASL s'enquiert de la tendance des deux premières journées de réouverture.

Louis MULLIEZ répond que, par rapport au palier, le chiffre d'affaires a crû de 240 % le premier jour et de 200 % le second, permettant un dépassement de la cible de près de 2 millions d'euros. Après plusieurs mois de restrictions, la forte envie de consommer des clients se confirme.

Caroline TEKLAOUI évoque la reprise des magasins par l'entreprise Bogart qui vient d'être annoncée dans la presse.

Hélène WECKSTEEN indique que ce sujet sera traité lors du CSE extraordinaire de l'après-midi. Elle explique que si l'information vient d'être diffusée, c'est parce que le repreneur doit respecter un planning de communication boursière sur lequel Nocibé n'a aucune maîtrise.

## **6) INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA GESTION DES REGIMES MUTUELLE ET PREVOYANCE (INTERVENTION DE MME SANDRA HARAKE D'AMORE, CHARGÉE DE PROJET SIRH ET REMUNERATION)**

Sandra HARAKE D'AMORE rappelle qu'il y a deux mois de cela, la Direction a choisi de confier la partie conseils et courtage à la compagnie Henner jugeant que son prestataire Mercer manquait de proactivité dans un contexte de régime devenu déficitaire. Celui-ci annonçant de nouvelles taxes, il a été décidé finalement de donner l'ensemble de la gestion mutuelle et prévoyance à Henner à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les points forts de la proposition de cet acteur français sont : la mise en place d'une ligne dédiée à Nocibé, un haut niveau d'engagement en matière de délai (de réponse, de prise en charge ou bien encore de remboursement) ainsi que sa capacité à récupérer directement auprès de la CPAM les IJSS, même pour les collaborateurs qui ne sont pas noémisés. Le groupe viendra se présenter à l'occasion d'un prochain CSE.

Michaël CLABAUX indique que l'assureur du contrat demeure le groupe Allianz.

Véronique MOREAU s'enquiert de l'impact de ce changement pour les salariés.

Sandra HARAKE D'AMORE répond qu'il n'y a aucun changement à prévoir en termes de garanties ou de cotisations. En outre, Henner offre deux nouveautés intéressantes :

- la possibilité d'utiliser une application sur smartphone permettant de scanner les factures et contenant une carte tiers payant ;

- l'accès au réseau carte blanche (réseau de soins).

Liliane MASL souhaite qu'un courrier d'information puisse être rapidement adressé aux salariés dans la mesure où les cartes tiers payant leur seront adressées au cours du mois de juin.

Sandra HARAKE D'AMORE a prévu d'envoyer une information par mail le 18 juin ainsi qu'un *pack* de communication.

Les élus souhaiteraient que cette communication soit anticipée et relayée dans le PA.

Muriel VAN DEN DRIESSCHE s'enquiert du traitement des dossiers en cours.

Michaël CLABAUX répond qu'ils seront pris en charge par Mercer jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet.

Selon Sandra HARAKE D'AMORE, Henner prendra le relais des dossiers en cours pour la partie prévoyance. Pour la santé, les actes réalisés jusqu'au 30 juin devront être pris en charge par Mercer. Elle alerte les élus sur le risque de survenance d'un problème – temporaire – de noémisation au moment du transfert.

### **3) INFORMATION SUR LE PROJET DE BILAN DES DONNEES « INDICATEURS RH » POUR L'ANNEE 2020 (INTERVENTION DE MME MARIE CORNET, CHARGÉE DE PROJET SI RH ET REMUNERATION)**

Marie CORNET présente les indicateurs RH de l'année 2020 qui comporte 3 parties distinctes.

#### **Investissement social**

Au 31 décembre 2020, l'entreprise compte 4 003 collaborateurs dont 3 306 exerçant au sein des magasins. Comme les années précédentes, les femmes représentent un peu plus de 96 % de l'effectif. Le contexte de la pandémie a conduit à une diminution du nombre de mouvements (embauches et départs) et à une légère hausse de l'ancienneté. Le turn-over s'établit ainsi à 14 % (dont 133 licenciements et 211 démissions).

Quarante-six salariés ont bénéficié d'une promotion avec changement de statut. L'activité partielle a concerné 3 951 collaborateurs en 2020. La durée moyenne des arrêts maladie a diminué, sous l'effet indirect du confinement.

Christophe WACQUIEZ souhaiterait qu'une distinction soit réalisée au niveau des arrêts maladies entre les conseillères de vente et les esthéticiennes, ces dernières pouvant souffrir de pathologies différentes.

#### **Egalité hommes femmes**

Marie CORNET propose de balayer rapidement ces statistiques qui seront développées dans le point 4 de l'ordre du jour.

## Rémunérations des salariés

Marie CORNET présente les principaux indicateurs en matière de rémunération salariale. Elle souligne que la participation et l'intéressement ont représenté 6,36 % d'un mois de salaire en 2020.

### **4) INFORMATION SUR LE PROJET DE RAPPORT DE SITUATION COMPAREE RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2020 (INTERVENTION DE MME MARIE CORNET, CHARGEE DE PROJET SIRH ET REMUNERATION)**

Marie CORNET précise que l'entreprise a employé en moyenne 3 802 femmes et 148 hommes en 2020. La moyenne d'âge s'avère plus élevée chez les hommes qui bénéficient, par ailleurs, d'une ancienneté moins forte que les femmes. Si le réseau ne comporte que 40 hommes, leur représentation est proportionnellement plus forte au siège. La logistique, seul service soumis à des horaires variables, emploie 2/3 de femmes, les hommes occupant essentiellement des postes à la maintenance.

Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes peuvent être biaisés par les différences d'effectifs de chacune de ces catégories. Certains métiers restent très féminisés, notamment les esthéticiennes, les postes de la direction du marketing ou de la direction RH.

### **Index égalité professionnelle hommes/femmes 2020**

Depuis 2018, les entreprises sont tenues de publier, notamment sur leur site internet, leur index égalité professionnelle hommes/femmes. Son niveau, qui doit atteindre au minimum 75 points, est déterminé à partir du calcul de 5 indicateurs :

- l'écart de rémunération hommes/femmes. Avec un écart de 2,61 % en faveur des hommes, Nocibé atteint une note de 37/40, identique à celle de 2019 ;
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations. En 2020, avec 4 femmes, le score obtenu est de 10/10 contre 5/10 en 2019 ;
- l'écart de taux d'augmentations individuelles. Cet indicateur a été noté 5/20. Ce résultat s'explique par la structure des effectifs de Nocibé : compte tenu du faible nombre d'hommes, toute augmentation a un impact significatif sur le taux.
- l'écart de taux de promotions. Celui-ci étant faible (0,8 % en faveur des femmes), il rapporte 15 points à Nocibé, comme en 2019.
- le nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité. Avec un résultat de 100 %, la note atteint le maximum, soit 15 points.

Ainsi, l'index s'élève globalement à 82 sur 100.

Christophe WACQUIEZ demande si Nocibé rencontre des difficultés pour recruter des hommes.

Hélène WEEXSTEEN constate que le métier les attire moins et qu'ils sont peu nombreux à postuler.



## **5) INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION SUR LES CONVENTIONS DE FORFAIT ET LES MODALITES DE SUIVI DE LA CHARGE DES SALARIES CONCERNES**

Elodie VERCAMER rappelle que 384 cadres sont actuellement au forfait jours. Chacun d'entre eux saisit ses journées travaillées sur le portail RH et bénéficie d'un entretien dédié, deux fois par an, permettant de s'assurer de la bonne adéquation entre son activité professionnelle et sa vie personnelle.

## **7) RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI (PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 31 MARS 2021)**

Elodie VERCAMER indique qu'au dernier jour du trimestre les effectifs s'élevaient à 3 660 salariés dont 3 437 CDI.

## **9) QUESTIONS DIVERSES**

- **Question 1 : À partir de quel montant faut-il déclarer les chèques cadeaux perçus par les marques ?**

Michaël CLABAUX répond qu'il convient de le faire dès le premier euro.

Véronique MOREAU soulève le cas de salariés en arrêt maladie ayant reçu un courrier des marques les invitant à déclarer des chèques qu'ils n'avaient pas, de fait, touchés.

Michaël CLABAUX sensibilisera les marques sur ces cas particuliers et indique qu'avec la nouvelle plateforme cela ne se reproduira plus.

### **Manutention manuelle**

- **Question 2 : À plusieurs reprises des photos vous ont été envoyées de livraison avec des hauteurs dépassant de plusieurs têtes les salariés, quelle est la hauteur maximale. Pourquoi ces dysfonctionnements ?**
- **Question 3 : Comment se fait-il que les palettes de livraison arrivent, dans les magasins, empilées les unes sur les autres et de surcroît, avec les bacs les plus lourds au plus haut niveau ?**

Michaël CLABAUX renvoie aux réponses apportées par Guillaume DELQUIGNIES à la question 10.

- **Question 4 : Sur le secteur de la DR Julie KOBERLE, les plannings sont communiqués une semaine à l'avance. Ce n'est pas ce qui est demandé, de plus les jours de repos des 35 heures changent très fréquemment, comment organiser ses rendez-vous dans ce cas ?**

Hélène WECKSTEEN répond que de telles pratiques ne découlent pas de directives données par Julie KOBERLE.

Véronique MOREAU précise qu'il s'agit d'un magasin en particulier mais ne souhaite pas donner son nom.

Michaël CLABAUX indique que ce sujet a fait l'objet d'un rappel général.

- **Question 5 : Est-ce que le message pour la trousse à maquillage est passé aux équipes ?**

Hélène WECKSTEEN répond par l'affirmative.

Pour Véronique MOREAU, plusieurs magasins n'appliquent toujours pas la procédure.

Elodie VERCAMER explique qu'elle a échangé avec les DV sur ce sujet.

Caroline TEKLAOUI fait part de son étonnement sur la difficulté à mettre en place cette pratique qui existe déjà chez Séphora.

Michaël CLABAUX prend note de cet irritant ainsi que des difficultés de mise en place des démarches d'harmonisation.

Noémie BETTACHE aimerait qu'une information soit faite dans le PA et que la dotation soit accessible sur l'intranet.

Elodie VERCAMER reviendra vers les élus sur le sujet.

➤ **Question 6 : Pouvons-nous avoir connaissance de la note sur le temps de trajet pour se rendre aux réunions, les congés, etc... ?**

Michaël CLABAUX répond que la note sur les congés et repos a été faite et qu'un échange a eu lieu avec la DV sur les modalités d'organisation des réunions mensuelles. Sur le sujet de la compensation du temps, même si elle n'a pas réalisé de note, la Direction est ouverte à la mise en place de solutions locales avec les managers.

Hélène WEEXSTEEN considère que cette souplesse donnée par rapport à l'application des règles n'a pas vocation à être généralisée ou écrite.

Les élus insistent pour qu'une note soit rédigée à des fins d'harmonisation.

Véronique MOREAU déplore cette position de la Direction, défavorable aux salariés et à la QVT.

Rappelant que le temps de trajet ne constitue pas du temps de travail effectif, Michaël CLABAUX invite les équipes à trouver ensemble et en bonne intelligence de nouvelles solutions (telles que l'alternance des équipes se déplaçant, la réalisation de réunions à distance, etc.).

Hélène WEEXSTEEN estime que la gestion de cette problématique relève du management.

Véronique MOREAU regrette les différences de traitement des salariés induites par cette posture.

Michaël CLABAUX prend acte de ces remontées pour retravailler un projet de note.

## **ADDEO**

➤ **Question 7 : Le rapport ADDEO mentionne que les maladies professionnelles les plus fréquemment déclarées sont les affections périarticulaires provoquées par les gestes et postures notamment pour les esthéticiennes. À quand la formation « Gestes et postures » pour les salariés des magasins ?**

➤ **Question 8 : Que va mettre en place la Direction pour améliorer l'organisation du travail afin d'éviter des rythmes trop élevés et les ports de charges lourdes ?**

➤ **Question 9 : La Direction va-t-elle faire une étude approfondie sur la charge de travail en magasin afin d'améliorer les conditions de travail des salariés ?**

➤ **Question 10 : Si oui, quand ?**

➤ **Question 11 : La Direction va-t-elle remplacer les salariés en arrêt de travail afin d'éviter une dégradation de la santé des salariés qui compensent le travail du salarié absent ?**

➤ **Question 12 : La Direction va-t-elle mettre en place une étude sur l'ensemble des magasins pour identifier les magasins qui subissent le plus de vols et d'incivilités ?**

- **Question 13 : Que va mettre en place la Direction pour éviter et/ou supprimer le travail isolé ?**
- **Question 14 : Est-ce-que la Direction prévoit d'améliorer sa communication envers les salariés au sujet du PSE ?**
- **Question 15 : Si oui, par quel(s) moyen(s) ?**
- **Question 16 : Comment la Direction va communiquer les informations aux salariés dont le poste va être supprimé ?**
- **Question 17 : Le rapports ADDEO rapporte que les troubles musculosquelettiques sont à l'origine des maladies professionnelles les plus fréquentes chez Nocibé. Où est la prévention ?**

Michaël CLABAUX apporte une réponse globale à l'ensemble des questions posées sur le rapport ADDEO. L'expert ne présentant officiellement son rapport que le 1<sup>er</sup> juin, il lui paraît formellement impossible d'apporter d'ores et déjà des réponses.

Caroline TEKLAOUI estime que les problématiques soulevées par le rapport sont anciennes et indépendantes du PSE.

Michaël CLABAUX souhaite respecter la bonne forme des échanges et la tenue de la prochaine réunion dont l'inspection du travail, la médecine du travail ainsi que la DIRECCTE ont été informées.

Véronique MOREAU alerte sur la nécessité d'assurer une représentation de la médecine du travail le 1<sup>er</sup> juin 2021, le docteur DOISE étant indisponible pour la matinée.

#### **Magasin Nice St Isidore**

- **Question 18 : Ce magasin a reçu pour la fête des mères uniquement de la PLV pour la vitrine. Aucune PLV pour les TG, pas de nouveaux tarifs institut, pas de masques FFP2 pour les esthéticiennes et les rayons sont pour certains presque vides. Trouvez-vous normal de rouvrir le magasin dans de telles conditions ?**

Michaël CLABAUX répond que l'origine des retards sur les PLV – qui se sont également produits dans d'autres magasins – a été expliquée par le DR dans une note remise à la RM la semaine précédente. Pour pallier les difficultés d'approvisionnement relatives aux masques FFP2, des achats locaux ont été réalisés. Quant aux livraisons, elles devraient prochainement retrouver leur niveau habituel, la surcharge découlant de la situation de fermeture totale du magasin.

Mireille JACOB déplore un manque d'anticipation ayant conduit les équipes à devoir gérer la livraison de palettes le jour de la réouverture.

Plusieurs élus témoignent de difficultés d'organisation dans le cadre de la réouverture, aggravées par des dysfonctionnements informatiques des caisses.

Michaël CLABAUX invite les salariés à faire remonter les problèmes informatiques au management pour relais aux équipes de la HELPLINE.

Noémie BETTACHE regrette le manque de réactivité du service client dans le cadre de la prolongation des cartes cadeaux et demande s'il est possible d'automatiser cette opération.

Elodie VERCAMER note la question.

*La séance est levée à 13 heures.*

*La séance est reprise à 16 heures 30, à l'issue du CSE extraordinaire.*

➤ **Question 19 : Le magasin est-il concerné par le PSE ?**

Michaël CLABAUX répond que le magasin fait partie de la liste des magasins repris.

➤ **Question 20 : Les salariées vont-elles devoir travailler dans ces circonstances jusqu'à la fermeture du magasin ?**

➤ **Question 21 : Trouvez-vous que cela est motivant pour les salariés du point de vente ?**

Pour les questions 20 et 21, Michaël CLABAUX renvoie aux réponses précédemment apportées.

➤ **Question 22 : Est-ce que les magasins concernés par le PSE se trouvent dans la même situation ?**

Michaël CLABAUX répond par la négative. Tous les magasins concernés par le PSE continuent à fonctionner comme habituellement et aucun traitement différenciant ne sera réalisé jusqu'à la date de leur fermeture.

### **Référent covid**

➤ **Question 23 : La Direction peut-elle imposer à un salarié d'être référent covid**

➤ **Question 24 : Qu'est-ce que cela engage juridiquement pour le salarié qui accepte cette mission ?**

➤ **Question 25 : Une formation est-elle prévue pour le référent covid ?**

➤ **Question 26 : Si oui, quand aura lieu cette formation ?**

Michaël CLABAUX renvoie aux réponses apportées par le référent national, Guillaume DEQUIGNIER au point 10 de l'ordre du jour.

### **Ancienneté**

➤ **Question 27 : Comment est calculée l'ancienneté dans l'entreprise ?**

Michaël CLABAUX rappelle la règle générale : tout travail effectif réalisé dans l'entreprise est pris en compte pour l'ancienneté (comme les congés payés, les congés maternité et les formations).

➤ **Question 28 : Le congé parental est-il pris en compte ?**

Michaël CLABAUX répond par l'affirmative pour le congé parental partiel. En revanche, le temps partiel total n'est pris en compte que pour moitié dans le calcul de l'ancienneté.

➤ **Question 29 : Pourquoi certains salariés se retrouvent avec 2 dates différentes sur leur fiche de paie entre la date d'entrée et la date d'ancienneté ?**

Michaël CLABAUX explique qu'il s'agit d'une conséquence des règles précédemment rappelées.

### **Thèmes divers**

➤ **Question 30 : Est-ce que les salariés peuvent aller se faire vacciner pendant leur temps de travail ?**

Michaël CLABAUX encourage les salariés à aller se faire vacciner y compris sur leur temps de travail, sous réserve d'un accord du management.

- **Question 31 : En période de Covid, pourquoi vous ne mettez pas en place des distributeurs de papier pour s'essuyer les mains ?**

Michaël CLABAUX répond que ces produits figurent déjà au catalogue d'articles disponibles.

- **Question 32 : Certains DR n'ont pas transmis l'information aux RM de donner les dotations pour les mois de confinement aux équipes, bien que la Direction ait informé les élus au précédent CSE que les dotations étaient maintenues. Pourquoi ?**

Michaël CLABAUX a procédé à un rappel sur le sujet auprès des DR.

- **Question 33 : Un objectif de 100 compositions au minimum a été exigé avant la réouverture des magasins. La Direction a-t-elle conscience de pousser les équipes à l'épuisement ?**

Michaël CLABAUX indique que l'objectif de la Direction était d'anticiper les réouvertures, sans aucune volonté d'épuiser les collaborateurs.

- **Question 34 : Une fatigue générale nous est remontée au sein des équipes ; avant même la réouverture des magasins. Pourquoi la charge de travail exigée est aussi dense en aussi peu de temps, malgré un effectif réduit ?**

Michaël CLABAUX invite les élus à préciser les situations de travail auxquelles ils se réfèrent.

- **Question 35 : Les merch ont été à refaire dans les magasins fermant prochainement dans le cadre du PSE. Pourquoi ?**

Michaël CLABAUX répond qu'aucune différence n'est faite entre les magasins devant fermer et les autres.

- **Question 36 : Les salariés sont-ils dissuadés de faire valoir leur droit de grève ?**

Michaël CLABAUX confirme que l'exercice de la grève est un droit.

- **Question 37 : Quelles primes perçoivent les DR et quels sont leur montant respectif ?**

Michaël CLABAUX, qui a déjà répondu à cette question, ne communiquera aucun montant individuel au CSE.

## **11) RECLAMATIONS INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES**

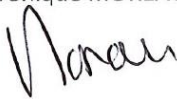
*Point non traité.*

La réunion du CSE ordinaire du 11 juin est décalée au 21 juin.

*La réunion est levée à 16 heures 55.*

La Secrétaire du CSE

Véronique MOREAU



La Présidente du CSE

Hélène WECKSTEEN

